

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du Conseil Communautaire 3 février 2026

Affichage du compte-rendu sommaire : 23 février 2026

Les organes délibérants des Communautés de Communes sont soumis aux dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux, en tant qu'elles ne sont pas contraires à des dispositions propres à ces établissements, en application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article renvoie notamment à l'article L. 2121-25 du même code qu'il convient de transposer en ce qui concerne l'affichage du compte rendu sommaire des séances des Conseils Communautaires, à défaut de disposition spécifique contraire. Ainsi, le compte rendu sommaire des séances de l'organe délibérant, comme pour le conseil municipal, doit être affiché dans les huit jours suivants au siège de la Communauté de Communes et mis en ligne sur son site internet.

Le 17 février 2026 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 3 février 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : José MARQUES DE ANDRADE (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Michel RICHARD (LABBEVILLE), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Marc LE BOURGEOIS (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Mme Chantal DESHON (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à M. Claude NOËL), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Christian PION (Menouville), Martine SALLON (Valmondois), Brigitte DUCHENE (Livilliers),

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Brahim MOHA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Assistait

Valérie BEAULIEU, Assistante de Direction
Monsieur Grégory AUGER, Directeur Financier

Le quorum étant atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 décembre 2025.

Décisions prises par Madame la Présidente depuis le dernier Conseil Communautaire (en application de la délibération N°2021-11-12 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2021 accordant délégation de pouvoirs à la Présidente) :

Décisions	Objet
2026/01	Sollicitation d'une subvention auprès de la Direction Régional des Affaires Culturelles d'Ile de France dans le cadre du contrat territoire lecture sur la CCSI
2026/02	Sollicitation d'une subvention auprès de la Direction Régional des Affaires Culturelles d'Ile de France dans le cadre du dispositif « des livres à soi »
2026/03	Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise (VOT) et auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France (DGD)
2026/04	Sollicitation d'une subvention auprès de la CAF dans le cadre du projet « Lecture, loisirs et égalité d'accès en milieu rural. »

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions prises en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour portera sur :

- Point N°1 – Affectation des résultats 2025 Budget Principal.
- Point N°2 – Affectation des résultats 2025 Budget Annexe ZAE.
- Point N°3 – Affectation des résultats 2025 Budget Annexe Office de Tourisme.
- Point N°4 – Vote des taux 2026 TFB-TFNB-CFE-THRS.
- Point N°5 – Vote des taux 2026 TEOM.
- Point N°6 – Taxe GEMAPI.
- Point N°7 – Vote des subventions 2026.
- Point N°8 – Budget primitif 2026 Budget Principal.
- Point N°9 – Budget primitif Budget 2026 Annexe ZAE.
- Point N°10 – Budget primitif Budget 2026 Annexe Office de Tourisme.
- Point N°11 – Rapport CLECT 2026.
- Point N°12 – Ouverture Comptes à Terme.

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 décembre 2025

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'APPROUVER le compte rendu du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2025.

Point n°1 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2025 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AFFECTER** au budget primitif 2026 de la CCSI les résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 1 590 795.75€
- ☞ En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour : 0 €

Point N°2 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2025 : BUDGET ANNEXE Z.A.E

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AFFECTER** au budget primitif 2026 du budget annexe Z.A.E. les résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 0€
- ☞ En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour 261 985.33€

Point n°3 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2025 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AFFECTER** au budget primitif 2026 du budget annexe Office du Tourisme les résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :
- R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 68 143.81€
- En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour : 0 €

Point n°4 – VOTE DES TAUX 2026 : TFB-TFNB-CFE-THRS

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **FIXER** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2026 comme suit :

TAXE	TAUX
Taxe Foncière sur le Bâti	1,00%
Taxe Foncière sur le non Bâti	2,40%
Cotisation Foncière des Entreprises	18,33%
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire	7,36%

Point n°5 – Point n°5 – VOTE DES TAUX 2026 : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

➤ **VOTER** pour l'année 2026 les taux par commune comme suit :

ZONE	COMMUNE	TAUX	SYNDICAT
1	AUVERS-SUR-OISE	10,27 %	TRI-ACTION
2	FROUVILLE, HÉDOUVILLE	9,33%	TRI-OR
3	BUTRY-SUR-OISE	11,00%	SMIRTOM
4	ARRONVILLE, ENNERY, ÉPIAIS-RHUS, GÉNICOURT, HÉROUVILLE-EN-VEXIN, LABBEVILLE, LIVILLIERS, MENOUVILLE, NESLES-LA-VALLÉE, VALLANGOUJARD, VALMONDOIS.	6,88%	

Point n°6 – TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTIONS DES INONDATIONS (GEMAPI) : PRODUIT ATTENDU

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

FIXER le produit attendu de la taxe GEMAPI à hauteur de 163 321 € pour 2026.

Point n°7 – SUBVENTIONS ANNÉE 2026

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MAJORITÉ

- M. Christophe BUATOIS ne prend pas part au vote pour les subventions suivantes : Initiative 95, Les mômes du Sausseron et Parc aux étoiles
 - M. Olivier DESLANDES ne prend pas part au vote pour la subvention suivante : CAVS
 - M. Benjamin DEMAILLY ne prend pas part au vote pour la subvention suivante : CAVS
 - M. Jérôme LEPLAT ne prend pas part au vote pour la subvention suivante : Initiative 95
- M. Michel RICHARD ne prend pas part au vote pour la subvention suivante : Les petits loups du Vexin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **FIXER** le montant des subventions aux associations et établissements publics pour l'année 2026, comme indiqué sur le tableau annexe joint à la présente délibération.
- **AUTORISER** Mme la Présidente à signer les conventions de financements pour les subventions supérieures à 23 000 euros.
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 65.

Point n°8 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE**

- **ADOPTER** le budget primitif de l'année 2026 du budget principal de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 293 000.00	11 793 000.00
INVESTISSEMENT	2 784 833.00	2 784 833.00
TOTAUX	13 068 000.00	14 577 833.00

- **DIRE** que le budget primitif de l'année 2026 du budget principal est voté en suréquilibre.
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Point n°9 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE Z.A.E

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE**

- **ADOPTER** le budget primitif de l'année 2026 du budget annexe Z.A.E. qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	270 000 €	270 000€
INVESTISSEMENT	940 000 €	940 000 €
TOTAUX	1 210 000 €	1 210 000 €

- **AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Point n°10 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : M. Grégory AUGER

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À la majorité (1 abstention M. François DANCONNIER)
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE**

- **ADOPTER** le budget primitif de l'année 2026 du budget annexe Office du Tourisme qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	350 000 €	350 000 €
INVESTISSEMENT	37 200 €	37 200 €
TOTAUX	387 200 €	387 200 €

- **AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Point n°11 – RAPPORT DE LA CLECT

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **PRENDRE ACTE** du rapport de présentation du cabinet KPMG (document annexé à la présente délibération),
- **PRENDRE ACTE et FIXER** les montants d'attribution de compensation pour l'année 2026 :

COMMUNE	PART FIXE	PART VARIABLE	ATTRIBUTIONS COMPENSATION
ARRONVILLE	34 283,00 €	- 8 658,30 €	25 624,70 €
AUVERS-SUR-OISE	572 603,00 €	- 80 509,25 €	492 093,75 €
BUTRY-SUR-OISE	33 574,00 €	- 23 757,70 €	9 816,30 €
ENNERY	682 889,00 €	- 31 391,22 €	651 497,78 €
ÉPIAIS-RHUS	23 322,00 €	- 8 593,20 €	14 728,80 €
FROUVILLE	49 947,00 €	- 7 151,52 €	42 795,48 €
GÉNICOURT	323 566,00 €	- 6 601,14 €	316 964,86 €
HÉDOUVILLE	1 447,00 €	- 4 945,20 €	- 3 498,20 €
HÉROUVILLE-EN-VEXIN	98 012,00 €	- 8 293,74 €	89 718,26 €
LABBEVILLE	11 454,00 €	- 11 659,26 €	- 205,26 €
LIVILLIERS	35 857,00 €	- 5 064,78 €	30 792,22 €
MÉNOUVILLE	247,00 €	- 1 730,82 €	- 1 483,82 €
NESLES-LA-VALLÉE	159 358,00 €	- 34 996,80 €	124 361,20 €
VALLANGOUJARD	196 167,00 €	- 12 439,08 €	183 727,92 €
VALMONDOIS	41 381,00 €	- 18 378,78 €	23 002,22 €
TOTAL	2 264 107,00 €	- 264 170,79 €	1 999 936,21 €

Point n°12 – OUVERTURE DES COMPTES À TERME (CAT)

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** la possibilité pour la CCSI de recourir à la dérogation qui est faite à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds dont la provenance est issue des cas prévus par l'article L.1618-2 du code général des collectivités territoriales.
- **AUTORISER** l'ouverture d'un compte à terme permettant ce placement.
- **AUTORISER** le placement de la somme de deux millions d'euros résultant de la cession immobilière du terrain AD 596 à Ennery pendant 12 mois.
- **DIRE** que les recettes occasionnées seront imputées au budget principal.

La séance est levée à 21H30

À Ennery, le 18 février 2026.



Isabelle MÉZIÈRES
Présidente de la C.C.S.I.

Les annexes des délibérations sont consultables aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 095-249500430-20260219-202660215-AU

